Changement de nom sur compte bancaire

Par johnpaul

Bonjour,
J'ai une amie qui a vécu 30 ans avec son compagnon, et qui suite au décès de ce dernier début mai, se trouve devant un problème bancaire. Elle s'est présentée à sa banque avec un certificat de décès afin de faire changer l'intitulé de leur compte qui était à leurs 2 noms. Elle voudrait en effet que ce compte ne porte que son nom. Hors son conseiller bancaire lui a répondu qu'elle ne pouvait pas le faire par elle même car, selon lui, c'est aux enfants du défunt de faire cette démarche. Je trouve cela très étrange et si quelqu'un pouvait me donner une réponse ce serait sympathique.
Merci beaucoup.

Par Isadore

Bonjour,

Compte-joint ou indivis ?

Il faut relire la convention de compte qui prévoit ce que le compte va devenir.

Il est possible que l'accord des héritiers du défunt soit obligatoire pour transformer le compte en compte individuel au profit de Madame.

Après tout, la moitié des sommes existant lors du décès sont présumées appartenir aux enfants, il est donc fort possible que leur avis soit nécessaire pour que votre amie puisse les "monopoliser".

Par johnpaul

Bonjour,
Merci pour votre réponse rapide. J'ai contacté mon amie qui m'a dit que c'était un compte joint.